

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

LUNDI 1 DECEMBRE A 14H

AG des syndicats de l'UD FO 94 :

LUNDI 8 DECEMBRE A 9H

Congrès confédéral à Dijon :

DU 20 AU 24 AVRIL 2026

Congrès de l'UD FO 94 :

LUNDI 22 JUIN A 9H

Formation syndicale :

- Découverte-1^{er} niveau du 8 au 12 décembre 2025 convocations envoyées

Le calendrier 2026 est en ligne sur notre site et ainsi que le formulaire d'inscription www.fo94.fr.

Liste des stages 2026 inscriptions ouvertes

- Découverte-1^{er} niveau (indispensable pour tout adhérent) 4 stages :

☞ 2 au 6 février

ou ☞ 15 au 19 juin

ou ☞ 14 au 18 sept.

ou ☞ 7 au 11 déc. 2026

- Négocier du 10 au 12 mars 2026

- Fonctionnement du syndicat et communication du 13 au 17 avril 2026

- Connaître ses droits du 1^{er} au 3 septembre 2026

- Formation CSE du 5 au 9 octobre 2026

- Formation SSCT Santé Sécurité Conditions de Travail du 2 au 6 novembre 2026

SOMMAIRE

- P 1 Communiqué de l'UD FO 94 Solidarité avec FO 93 et le GD SPS93
- P 2 Courrier intersyndical au Recteur de l'Académie
- P 3 Appel intersyndical 94 scolarisation des élèves en situation de handicap
- P 4 Droit syndical : Courrier de l'UD FO 94 au maire de Fontenay-sous-Bois

25 novembre 130 participants à l'assemblée intersyndicale "pour des AESH tout de suite" - lire P3



CE de l'UD du 20 novembre

La CE de l'UD FO 94 du 20 novembre a validé les comptes 2024 de l'Union Départementale et a décidé de convoquer le prochain congrès des syndicats de l'Union Départementale le lundi 22 juin 2026.

FO TRANSVIA SOL

C'est le nom de ce nouveau syndicat regroupant les personnels au sol de cette entreprise, dont l'AG constitutive s'est tenue jeudi 27 novembre sur la plateforme d'Orly en présence d'un représentant de la FEETS et du Secrétaire de l'UD FO 94.

Lundi 8 décembre 2025 à 9H salle 1 MDS Créteil AG des syndicats de l'UD FO94

Nous insistons auprès de chaque syndicat pour que celui-ci assure une participation effective à l'Assemblée Générale des Syndicats du Val-de-Marne.

Chaque structure est invitée à indiquer à Nathalie (01 49 80 68 89 - nathalie.fo94@orange.fr) les noms des participants en distinguant le délégué représentant chaque syndicat et les invités.

Communiqué du secrétariat de l'UD FO 94

Solidarité avec l'UD FO 93 et le Groupement Départemental des Services Publics et de Santé de Seine Saint Denis

L'UD FO 94 est totalement solidaire de l'UD FO 93 et du Groupement Départemental des Services Publics et de Santé de Seine Saint Denis dont les locaux à Aulnay sous-bois ont été cambriolés et saccagés le 27 novembre.

Elle condamne cet acte scandaleux et s'associe à l'UD FO 93 qui exige que « toute lumière soit faite ».

Il s'agit clairement d'une attaque contre le syndicalisme ouvrier indépendant.

Aux côtés de l'UD FO 93, et avec la confédération Force ouvrière, l'Union Départementale FO du Val-de-Marne continuera à faire front pour défendre le syndicalisme fondé sur la base de la charte d'Amiens, qui groupe les salariés sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses, conscients de la lutte à mener contre toutes les formes d'exploitation et désireux de défendre leurs intérêts matériels et moraux, économiques et professionnels.

N'en déplaise à tous ceux qui voudraient nous faire disparaître, le syndicalisme ouvrier indépendant qui refuse de lier son destin à celui de l'État, et de s'associer à des groupements politiques, continuera d'organiser les salariés et de porter leurs revendications.

Créteil le 28 11 2027



Avec le soutien de la



Créteil, le 19 novembre 2025

M. le Recteur de l'Académie de Créteil,

Nos organisations syndicales ont découvert avec stupeur et indignation, la teneur d'un "rallye citoyen" s'étant déroulé le jeudi 6 novembre au lycée professionnel Michelet de Fontenay-sous-Bois, mettant aux prises, physiquement, des élèves avec des gardes pénitentiaires et des légionnaires.

Il y a manifestement eu des scènes d'humiliation violentes (pompes sous la contrainte, plaquages au sol) ainsi que des confrontations directes avec des élèves, provoquées par les forces de l'ordre. Des élèves ont été blessés.

Nous sommes inquiets du travail mené par les trinômes académiques, créés en 1987, qui, en associant vos services à des unités militaires locales, utilisent l'Ecole afin de susciter l'adhésion des jeunes à la question militaire, voire de les recruter.

Lors du CSA académique du 13 novembre dernier, le secrétaire général du rectorat a confirmé « avoir ouvert une enquête administrative » sur ce « rallye citoyen » tout en précisant « qu'il n'était pas question de revenir sur des dispositifs de longue date » de coopération entre l'armée et l'éducation nationale, ne serait-ce que parce que l'armée « recrutait énormément ».

Pour nos fédérations, l'armée n'a absolument rien à faire dans les établissements scolaires. Nous nous opposons à tout ce qui va dans le sens de la militarisation de la jeunesse et demandons l'arrêt immédiat de tous les dispositifs (« classes de défense et de sécurité globale », « classes engagées », rallyes citoyens, ...) permettant à l'armée de pénétrer dans les établissements scolaires, de toutes ces « formations » dont l'unique objet est de pousser les jeunes collégiens et lycéens vers les métiers de la défense. La vocation de l'Ecole est de former des citoyens éclairés, pas d'être une antenne de recrutement pour l'armée.

Pour nos fédérations, il ne saurait être question également que les personnels enseignants, fonctionnaires d'Etat, soient instrumentalisés pour être les relais de cette tentative de militarisation des jeunes scolarisés.

Nous demandons que tous les crédits affectés aux dispositifs d'embrigadement de la jeunesse soient immédiatement utilisés pour recruter les AESH, les enseignants, les personnels administratifs, les infirmiers, médecins scolaires... qui font cruellement défaut sur notre département.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre profond attachement au service public d'éducation.

P/ LA FNEC FP-FO 94
Luc Bénizeau

P/ LA FSU 94
Cécile Quinson

P/ LA CGT EDUC'ACTION 94
Périne de Araujo

P/ SUD EDUCATION 94
Johanna Cillaire

POUR DES AESH DANS NOS CLASSES, TOUT DE SUITE ! POUR LE RESPECT DES NOTIFICATIONS MDPH !



Motion adoptée lors de l'Assemblée Départementale intersyndicale du 25 novembre qui a réuni 130 participants.

Ce 25 novembre 2025, l'AG départementale enseignants AESH avec les syndicats SNUDI-FO, FSU-SNUipp, CGT Educ'Action a effectué un premier recensement de **1151 AESH manquantes pour 267 écoles représentées** (sur les 623 écoles du Val-de-Marne). Elle attire l'attention sur le fait que la DSDEN 94 ne dispose depuis la rentrée que d'une autorisation ministérielle de recrutement de seulement 170 AESH (premier et second degré). Ceci après une absence totale de recrutement entre le 1^{er} janvier et le 31 août.

Elle mandate les organisations syndicales pour demander audience au DASEN afin de défendre toutes les demandes recensées ce jour et porter nos revendications communes lors d'un premier rassemblement avec grève le 2 décembre à 10h devant la DSDEN :

- Le **recrutement d'AESH à hauteur des besoins** pour que toutes les notifications d'accompagnement prononcées par la MDPH 94 soient respectées
- La **création d'un statut de fonctionnaire d'Etat catégorie B** pour ces personnels, avec un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- La **création massive de postes d'enseignant-e-s spécialisé-e-s** et départs en formation pour les RASED à hauteur des besoins partout, ULIS, UE, IME... de psychologues scolaires, d'infirmier-e-s, de médecins, d'assistantes sociales.
- Le **respect des orientations** dans les dispositifs ULIS (TSA, TFC, ...), UEEA, UEMA et l'augmentation du nombre de personnels titulaires à hauteur des besoins notifiés par la CDAPH.
- **L'abandon de l'acte 2** de l'école inclusive, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation ; l'abandon des PAS !

Si le représentant du Ministre dans le département ne répond pas positivement aux revendications, l'AG avec les organisations syndicales invitent les enseignants et les AESH à organiser partout des assemblées communes avec les parents, les syndicats, les associations de parents pour organiser la montée au Ministère dès le retour des congés de fin d'année.

Elle invite toutes les écoles à établir précisément les besoins en postes d'AESH manquants actuellement pour que toutes les notifications de la MDPH qui s'imposent à l'Education Nationale soient effectives, ainsi que le nombre d'élèves bénéficiant d'une notification pour une ULIS, un établissement spécialisé et qui sont actuellement scolarisés en classe banale par défaut. Elle invite chaque école à se saisir du document intersyndical pour cela.

Droit syndical : courrier au Maire de Fontenay-sous-Bois

Créteil, le 7 novembre 2025

Objet : Respect du protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical et de la convention passée entre l'UD FO 94 et la collectivité territoriale.

Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois,

Par courrier envoyé par recommandé et par mail, en date du 4 juin 2025, je vous alertais sur la situation du syndicat FO territoriaux de Fontenay qui ne bénéficiait toujours pas à cette date de local attribué par la collectivité territoriale alors que le protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical dans le chapitre 2, tiret 1 fixe clairement :

« Conformément à la réglementation, la ville de Fontenay-sous-Bois met à disposition des organisations syndicales représentatives des locaux à usage de bureaux. Sont considérées comme représentatives, les organisations représentées au Comité Social Territorial (CST) ou au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT). Les locaux mis à disposition des organisations syndicales et situés le plus proches possible du lieu de travail des agents comportent des équipements indispensables à l'exercice de l'activité syndicale :

- Un Local fermant à clé.
- Du mobilier (bureau, chaise, armoire...).
- Un ordinateur avec connexion internet et une adresse mail (@fontenays-sous-bois.fr) avec accès à des moyens d'impression.
- La suite bureautique utilisée dans la collectivité (Logiciels).
- Un téléphone dont les coûts sont pris en charge par la collectivité.

En ce qui concerne les fournitures de bureaux, les commandes sont à effectuer dans les conditions identiques à celle des services municipaux et en mettant en copie la Direction des Ressources Humaines. Les moyens de reprographie sont mis à disposition des organisations syndicales dans les mêmes conditions que pour les services municipaux. »

En ce sens Je vous sollicitais pour vous rencontrer en compagnie du secrétaire du syndicat FO afin d'aborder avec vous cette problématique et qu'une solution conforme au droit précité soit rapidement trouvée.

Je suis surpris de n'avoir reçu, à ce jour, aucune réponse à ce courrier.

De plus le responsable du syndicat FO territoriaux Fontenay m'a informé avoir reçu de la part de Franck Morat adjoint au maire en charge du personnel communal un courriel le 1^{er} septembre dans lequel celui-ci indique « *Concernant les locaux, comme vous le savez, nous sommes confrontés à des difficultés pour en trouver de disponibles. Après de nombreuses recherches de solutions, nous pouvons toutefois vous mettre à disposition un bureau à la Bourse du travail.* »

Des instructions ont été données, par l'administration, en ce sens au gestionnaire de la Bourse du travail.

Je vous invite donc à vous rapprocher de lui afin de disposer de ce local pour l'activité de votre syndicat. »

Après vérification le local « mis à disposition » est un local qui est actuellement occupé par l'Union Locale FO de Fontenay avec une convention de mise à disposition signée entre l'Union Départementale et la collectivité pour un usage exclusif interprofessionnel. Ce local qui se trouve rue de la mare Guillaume, très excentré des services territoriaux serait donc soustrait à notre Union Départementale, au mépris de la convention, sans même nous avoir sollicité préalablement. Vous comprendrez, monsieur le Maire, que nous ne pouvons l'accepter.

Nous ne pouvons accepter que notre syndicat FO fasse l'objet d'une discrimination, notamment quelques mois avant les élections des personnels de la fonction publique de décembre 2026.

Dans ces conditions nous renouvelons notre demande de vous rencontrer en urgence afin qu'une solution conforme au protocole soit mise en œuvre avec un local dédié spécifiquement au syndicat FO territoriaux Fontenay-sous-Bois qui est dans l'attente depuis maintenant plus d'un an.

Nous insistons pour que cet échange ait lieu urgemment afin de ne pas être contraint de réagir publiquement.

Dans l'attente de ce rendez-vous, soyez assuré, Monsieur le Maire, de notre considération.

Luc BENIZEAU,
Secrétaire Général